

L'hommage à Rémi Fraisse interdit à Sivens

23 octobre 2015 / [Marine Vlahovic \(Reporterre\)](#)



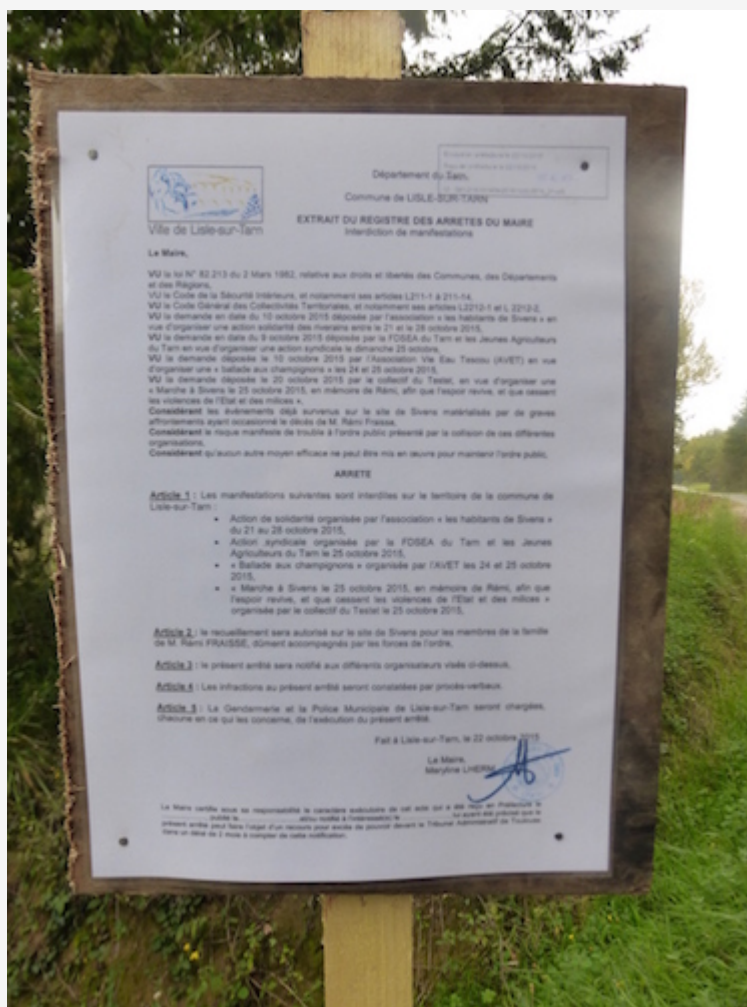
Un an après la mort du jeune naturaliste, tué par un gendarme à Sivens, la marche prévue dimanche 25 octobre pour lui rendre hommage a été interdite après une manigance de la FNSEA. Plusieurs organisations souhaitent se replier à Plaisance-du-Touch, ville de la banlieue toulousaine où a grandi Rémi.

► *Toulouse, correspondance*

L'appel était coiffé d'une renoncule, la fleur devenue le symbole de Rémi. Cette invitation à participer à une grande marche pacifiste à Sivens pour rendre hommage au jeune naturaliste circulait depuis quelques semaines sur les réseaux sociaux. Pourtant ce dimanche, il n'y aura pas de moment de recueillement sur l'ex-Zad du Testet. En tout cas, légalement.

Les organisateurs de la marche ont eu la surprise de découvrir vendredi 16 octobre que la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles) du Tarn et une association de riverains avaient déposé des demandes pour manifester sur le site de Sivens ce 25 octobre. Prétextant une opération « *foin* » et une opération « *nettoyage* », les agriculteurs favorables au barrage ont sorti le grand jeu pour organiser ce qui ressemble à une contre-manifestation.

Après quelques jours de négociations, la préfecture du Tarn n'avait toujours pas tranché pour prohiber ou autoriser ces évènements. La décision a finalement été prise hier jeudi 21 par la maire de L'Isle-sur-Tarn, où se trouve le site de Sivens. Pour éviter selon elle tout débordement, l'édile a interdit toute manifestation sur le territoire de sa commune ce dimanche. Un arrêté municipal listant toutes ces interdictions a ainsi été placardé sur l'ex-Zad du Testet. Cet arrêté précise que « *le recueillement sera autorisé pour les membres de la famille de Rémi Fraisse, dûment accompagnés par les forces de l'ordre* ».



L'arrêté municipal interdisant l'hommage à Rémi Fraisse sur le site de Sivens

« *Ce serait un comble d'aller à Sivens escorté par des gendarmes* », a réagi Jean-Pierre Fraisse, le père de Rémi qui avait déjà refusé cette option proposée par la préfecture du Tarn il y a quelques semaines. La famille de Rémi a signé dans *Le Monde* de ce vendredi une tribune (PDF Tribune) appelant à faire toute la vérité sur la mort du jeune naturaliste

et demandant aux éventuels témoins de se signaler **auprès des juges chargées de l'enquête**. Ils concluent : « *Un non lieu serait terrible* ».

► *Télécharger la tribune :*



Aucun hommage ne pourra donc être rendu à Rémi, du moins officiellement, sur le lieu du décès du jeune homme où a été érigée dans la plus grande clandestinité en début de semaine une sculpture géante. Dans un souci d'apaisement, plusieurs organisations appellent donc à se réunir ce dimanche en début d'après-midi près du lac municipal de Plaisance-du-Touch, ville de la banlieue toulousaine où a grandi Rémi. Un rassemblement qui se tiendra à l'endroit même où *Reporterre* avait rencontré plusieurs proches de Rémi Fraisse **quelques jours après sa mort** et où un rassemblement avait été organisé pour ses obsèques en novembre dernier.



« *La préfecture du Tarn a précisé que les forces de l'ordre seraient déployées à proximité de Sivens et la FDSEA a annoncé qu'elle se rendrait tout de même sur le site en toute illégalité* »

, dit Ben Lefetey, du Collectif Testet, qui appelle avec France Nature Environnement Midi-Pyrénées à se replier à Plaisance-du-Touch. « *Les risques de confrontation sont trop élevés. Nous ne voulons pas nous laisser enfermer dans ce piège, cette spirale de violence inventée de toute pièce par les pro-barrages et les autorités* », explique-t-il. D'autres organisateurs de la marche souhaiteraient quant à eux se rassembler dans le Tarn, à proximité de Sivens. Sollicités par *Reporterre*, la Mairie de l'Isle-sur-Tarn et la FDSEA n'ont pas voulu répondre à nos questions.

Lire aussi : Les proches de Rémi Fraisse témoignent : « Il n'a pas mesuré ce qui l'attendait »

Source : Marine Vlahovic pour *Reporterre*

Photos :

- . chapô : le « mémorial » de Rémi Fraisse sur la Zad de Sivens (© Marine Vlahovic/*Reporterre*)
- . arrêté municipal : Jacques Dandelot
- . famille près du lac de Plaisance-du-Touch : © Grégoire Souchay/*Reporterre*

- Emplacement : [Accueil](#) > [Info](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/L-hommage-a-Remi-Fraisse-interdit-a-Sivens>